



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} décembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 19 de l'ordre du jour

Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteuse : M^{me} Prathma Uprety (Népal)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2021, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-seizième session la question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement » et de la renvoyer à la Deuxième Commission.
2. À sa 1^{re} séance, le 1^{er} octobre 2021, la Commission, tenant compte de la situation créée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des restrictions qu'il est recommandé d'appliquer à titre préventif à la tenue de réunions dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies afin de contenir la propagation de la COVID-19, ainsi que des solutions qui s'offrent à elle sur le plan technique et du point de vue de la procédure, et ayant à l'esprit le document de séance de son Bureau sur les travaux de la Commission pendant la soixante-seizième session de l'Assemblée générale¹, a approuvé ses modalités de travail pour la soixante-seizième session telles qu'elles sont décrites dans le document intitulé « Organisation des travaux de la Deuxième Commission »².
3. La Commission a tenu des séances informelles virtuelles le 13 octobre 2021 pour entendre une déclaration liminaire et tenir une discussion générale sur la question en même temps que sur le point 18 de l'ordre du jour intitulé « Questions de politique macroéconomique » et sur les alinéas a) à g) de celui-ci. Le compte rendu des séances informelles virtuelles figure à l'annexe du présent document. On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 2^e à 5^e séances, les

¹ Disponible à l'adresse www.un.org/en/ga/second/76/crp1bureaupaper.pdf.

² Voir A/C.2/76/L.1.



5 et 6 et le 8 octobre³. La Commission s'est prononcée sur la question à sa 9^e séance, le 23 novembre⁴.

4. Pour l'examen de la question, la Deuxième Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur le suivi et la mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement ([A/76/229](#) et [A/76/229/Corr.1](#)) ;

b) Résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, des travaux du Forum sur le suivi du financement du développement, y compris de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (New York, 12-15 avril 2021) ([A/76/79-E/2021/68](#)).

II. Examen du projet de résolution [A/C.2/76/L.59](#)

5. À sa 9^e séance, le 23 novembre 2021, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement » ([A/C.2/76/L.59](#)), déposé par sa vice-présidente, Claudia Mansfield LaRue (République dominicaine), à l'issue de consultations sur le projet de résolution [A/C.2/76/L.22](#).

6. À la même séance, la Commission a été informée que le projet de résolution [A/C.2/76/L.59](#) n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

7. À la même séance également, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.2/76/L.59](#) (voir par. 10).

8. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration.

9. Le projet de résolution [A/C.2/76/L.59](#) ayant été adopté, les auteurs du projet de résolution [A/C.2/76/L.22](#) ont retiré ce dernier.

³ Voir [A/C.2/76/SR.2](#), [A/C.2/76/SR.3](#), [A/C.2/76/SR.4](#) et [A/C.2/76/SR.5](#).

⁴ Voir [A/C.2/76/SR.9](#).

III. Recommandation de la Deuxième Commission

10. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [70/192](#) du 22 décembre 2015, [71/217](#) du 21 décembre 2016, [72/208](#) du 20 décembre 2017, [73/223](#) du 20 décembre 2018, [74/207](#) du 19 décembre 2019 et [75/208](#) du 21 décembre 2020 sur le suivi et la mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement, et sa résolution [70/299](#) du 29 juillet 2016 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution [69/313](#) du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, et la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution [70/1](#) du 25 septembre 2015 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que le Programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment de l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est déterminée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et en s'efforçant d'achever ce qui n'a pu l'être dans ce contexte,

Réaffirmant également la teneur de l'Accord de Paris² qui est entré en vigueur rapidement, encourageant toutes les parties à l'appliquer dans son intégralité et engageant les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements

¹ Résolution [70/1](#).

² Adopté en vertu de la CCNUCC et paru sous la cote [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21.

climatiques³ qui ne l'ont pas encore fait à déposer dès que possible leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, selon qu'il conviendra,

Réaffirmant, comme il ressort du Programme d'action d'Addis-Abeba, que la concrétisation de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et le plein exercice de leurs droits fondamentaux sont essentiels à la réalisation d'une croissance économique et d'un développement durable qui soient soutenus, inclusifs et équitables,

Notant avec une vive préoccupation que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a de graves répercussions sur la santé, la sécurité et le bien-être, qu'elle entraîne de grands bouleversements pour les sociétés et les économies, qu'elle a des conséquences désastreuses pour la vie et les moyens d'existence des populations et que ce sont les pauvres et les plus vulnérables qui sont les plus touchés, réaffirmant son ambition, à savoir qu'il faut redresser la barre pour atteindre les objectifs de développement durable en adoptant des stratégies de relèvement durables et inclusives qui permettent d'avancer plus rapidement dans la mise en œuvre intégrale du Programme 2030 et de réduire le risque de nouveaux chocs, crises et pandémies et de renforcer la résilience, notamment en améliorant les systèmes de santé et en mettant en place une couverture sanitaire universelle, et considérant que l'accès équitable, rapide et universel à des vaccins et des traitements contre la COVID-19 et à des tests de diagnostic sûrs, de qualité, efficaces et d'un coût abordable est un élément essentiel d'une riposte mondiale fondée sur l'unité, la solidarité, le renouvellement de la coopération multilatérale et l'application du principe consistant à ne laisser personne de côté,

Notant avec inquiétude que la pandémie de COVID-19 a déclenché une profonde crise économique dans les pays du monde entier, que pays développés et pays en développement ont vu leur produit intérieur brut chuter fortement, que les pertes massives d'emplois et de revenus dues à la crise exacerbent considérablement la pauvreté dans le monde et creusent les inégalités, en particulier dans les pays en développement, et que les répercussions économiques de la pandémie continuent d'empêcher de nombreux pays d'agir efficacement, en limitant leur marge de manœuvre budgétaire et en aggravant le surendettement, se félicitant de l'Initiative de suspension du service de la dette, adoptée le 15 avril 2020 par le Groupe des Vingt sous la présidence de l'Arabie saoudite puis prorogée sous la présidence de l'Italie, qui facilite l'engagement de grosses dépenses liées à la pandémie, et du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, qui remédie aux vulnérabilités liées à l'endettement, réaffirmant la nécessité de prendre des mesures concrètes, efficaces, inclusives, ambitieuses et effectives afin de s'attaquer vraiment aux graves répercussions et difficultés qu'entraîne la pandémie de COVID-19 pour l'application intégrale et rapide du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme 2030, prenant note des réunions de haut niveau sur le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, organisées conjointement par les Gouvernements canadien et jamaïcain et le Secrétaire général sur une plateforme virtuelle, et considérant que les initiatives informelles menées en collaboration avec le système des Nations Unies pour promouvoir le dialogue sur un relèvement durable, résilient et bénéfique à tous dans le cadre du financement du développement, favoriser une riposte générale et coordonnée à la pandémie de COVID-19 et contribuer au relèvement après la crise doivent demeurer cohérentes et ouvertes et compléter, sans les remplacer, les travaux actuellement menés au sein des mécanismes intergouvernementaux compétents des Nations Unies,

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

Réaffirmant qu'il importe de répondre aux problèmes et besoins divers des pays en situation particulière, notamment des pays d'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, ainsi qu'aux difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire,

Prenant note de la tenue de réunions préparatoires du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, telles que le séminaire annuel du Groupe des Amis de Monterrey,

Se félicitant de la tenue, du 12 au 15 avril 2021, du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement,

Rappelant les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum⁴, dans lesquelles il a été décidé que le septième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement se tiendrait du 25 au 28 avril 2022 et comprendrait une réunion extraordinaire de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, et que le forum de 2022 examinerait la nécessité de tenir une conférence de suivi et en rendrait compte dans son document final,

Rappelant également la décision 2017/206 du Conseil économique et social en date du 5 octobre 2016,

Rappelant en outre la septième réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, tenue en ligne les 6 et 7 mai 2021, et les orientations qui en sont issues⁵,

Rappelant le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu le 26 septembre 2019, immédiatement après le forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous ses auspices,

Rappelant également la création par le Secrétaire général de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable et la publication du Plan d'action pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et attendant avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur l'application de la Stratégie du Secrétaire général 2018-2021 pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Réaffirmant le document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à Buenos Aires du 20 au 22 mars 2019⁶,

Réitérant l'engagement de ne laisser personne de côté, réaffirmant qu'elle considère que la dignité de la personne humaine est fondamentale et souhaite que les objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société, et s'engageant de nouveau à s'efforcer d'aider les plus défavorisés en premier,

S'engageant de nouveau à faire en sorte qu'aucun pays ne soit oublié et que nul ne soit laissé de côté et à faire porter son action sur les domaines dans lesquels les obstacles sont les plus nombreux, notamment en veillant à inclure et à faire participer les plus défavorisés,

⁴ Voir [E/FFDF/2021/3](#).

⁵ Voir [E/2021/70](#).

⁶ Résolution [73/291](#), annexe.

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁷ ;
2. *Souligne* qu'il faut s'efforcer d'appliquer intégralement et promptement le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement⁸ ;
3. *Prend acte* du rapport établi par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement⁹, et note que des progrès, encore qu'inégaux, ont été signalés dans les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba, tout en relevant que de nombreuses lacunes subsistent dans leur mise en œuvre ;
4. *Considère* que, pour lutter contre les effets préjudiciables de la pandémie de COVID-19 et parvenir à un relèvement durable, inclusif et résilient, un filet de sécurité financière mondial qui fonctionne, dont un Fonds monétaire international fort, reposant sur les quotes-parts et doté de ressources suffisantes constitue le centre, est important en ce qu'il facilitera la reprise économique mondiale, se félicite de la nouvelle émission, le 23 août 2021, de droits de tirage spéciaux d'un montant équivalent à 650 milliards de dollars visant à répondre au besoin mondial de longue date d'actifs de réserve, invite les États Membres qui sont en mesure de le faire grâce à leur solide position extérieure à envisager des solutions pour transférer une partie des droits de tirage spéciaux qui leur sont attribués au profit des pays en développement vulnérables, dans le respect des législations et réglementations nationales, et note que la soutenabilité de la dette et les liquidités peuvent contribuer grandement à un relèvement durable, inclusif et résilient et à la réalisation des objectifs de développement durable ;
5. *Prend note avec satisfaction* des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum de 2021 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, appelle à leur application intégrale, effective et rapide, et compte bien continuer de participer à l'évaluation des progrès accomplis, au recensement des obstacles et des problèmes rencontrés dans l'application des décisions touchant au financement du développement et la mobilisation des moyens de mise en œuvre, à la promotion de la mutualisation des enseignements tirés de l'expérience aux niveaux national et régional, à l'examen de nouvelles questions présentant un intérêt pour l'application de ce programme, selon les besoins, ainsi qu'à la formulation de recommandations pratiques concernant les mesures à prendre par la communauté internationale dans le cadre des conclusions et recommandations qui seront arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum de 2022 ;
6. *Se félicite* à cet égard du renforcement des cadres de financement nationaux intégrés à l'appui des stratégies nationales de développement durable aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui visent à mobiliser efficacement divers instruments et sources de financement dans la perspective de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à tirer pleinement parti de tous les moyens de mise en œuvre ;
7. *Prend note* du résumé du Président du Conseil économique et social sur le forum de 2021 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du

⁷ A/76/229.

⁸ Résolution 69/313, annexe.

⁹ *Financing for Sustainable Development Report 2021* (publication des Nations Unies, 2021).

développement¹⁰, ainsi que du résumé de son président sur le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu le 26 septembre 2019¹¹ ;

8. *Souligne* que la planification adéquate et en temps opportun du forum de 2022 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement est de la plus haute importance pour les travaux de fond qui y seront menés et les textes qui en seront issus ;

9. *Invite* le Président du Conseil économique et social à prendre en considération les délibérations des participants au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement de 2019 et le résumé du Président du Conseil sur le forum de 2021 sur le suivi du financement du développement, en prévision du forum de 2022 ;

10. *Rappelle* que toute décision concernant le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement doit figurer dans les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental lors du forum ;

11. *Prend note* des activités que mène le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et des contributions initiales de l'Inde au fonds de contributions volontaires et de la Norvège à un projet multidonateurs destiné à soutenir les travaux du Comité et de ses sous-comités et les activités de renforcement des capacités y afférentes, ainsi que des contributions de l'Union européenne et d'autres pays aux organes subsidiaires du Comité, et engage les États Membres à contribuer davantage au fonds de contributions volontaires de façon à faciliter la participation des pays en développement ;

12. *Rappelle* la tenue en ligne, du 6 au 8 octobre 2020, de la réunion de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, invite les banques multilatérales de développement à présenter un exposé aux États Membres sur les conclusions de l'Instance, et réaffirme que celle-ci est chargée de repérer et de combler les lacunes en matière d'infrastructures et de capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique ;

13. *Rappelle également* les progrès accomplis dans le démarrage des activités des trois composantes du Mécanisme de facilitation des technologies, et accueille avec satisfaction la plateforme en ligne 2030 Connect, qui a été créée dans le cadre du Mécanisme ;

14. *Rappelle en outre* la mise en service de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, et invite les États Membres ainsi que les organisations internationales, les fondations et le secteur privé à augmenter le montant des contributions financières volontaires et à accroître l'assistance technique afin d'assurer le bon fonctionnement de la Banque ;

15. *Rappelle* la tenue, à New York les 4 et 5 mai 2021, du sixième forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, dont le résumé, établi par les coprésidents¹², a contribué au débat du forum politique de haut niveau pour le développement durable et a permis de mettre l'accent, entre autres, sur la promotion des rencontres et des échanges entre les différentes parties prenantes, en particulier

¹⁰ [A/76/79-E/2021/68](#).

¹¹ [A/74/559](#).

¹² Voir [E/HLPF/2021/6](#).

les acteurs de l'innovation et les bailleurs de fonds, pour combler les écarts technologiques aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable ;

16. *Rappelle* que le Programme d'action d'Addis-Abeba offre un cadre global pour le financement du développement durable et fait partie intégrante du Programme 2030, qu'il appuie et complète, et dont il contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et de mesures concrètes, faisant l'objet d'un suivi, dans les sept domaines d'intervention du programme, qui ont trait aux ressources publiques nationales, aux entreprises et aux financements privés nationaux et internationaux, à la coopération internationale pour le développement, au commerce international comme moteur du développement, à la dette et à la viabilité de la dette, aux problèmes systémiques, à la science et à la technologie, à l'innovation, au renforcement des capacités, ainsi qu'aux données, au contrôle et au suivi ;

17. *Rappelle également* que les États ne pourront atteindre les ambitieux objectifs et cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sans un partenariat mondial revitalisé et renforcé et sans des moyens de mise en œuvre à la mesure de cette ambition, et réaffirme l'engagement, qui est au cœur même du Programme 2030, de ne laisser personne de côté et de prendre des mesures plus concrètes pour aider les personnes en situation de vulnérabilité et les pays les plus vulnérables et en premier lieu les plus défavorisés ;

18. *Prend note* des recommandations de politique du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement de la CNUCED, qui contribuent au débat du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, conformément au mandat du Groupe ;

19. *Note* que, pour mener une action mondiale audacieuse et concertée visant à surmonter les obstacles à la réalisation du développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée, à réussir un relèvement durable, inclusif et résilient et à faire en sorte que le monde soit en bonne voie d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, il faudrait axer les mesures prises aux plans national et multilatéral face à la COVID-19 et les partenariats multipartites associant le secteur privé sur l'appui au développement durable à moyen et à long terme, en particulier dans les pays en développement, souligne qu'il importe d'améliorer les investissements et le financement dans les secteurs qui sont essentiels pour l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres engagements convenus en faveur des pays en situation particulière, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, insiste sur la nécessité de promouvoir l'investissement dans les infrastructures durables, résilientes et de qualité, en particulier dans les pays en développement, de telle manière à produire les plus grands effets sur les plans social, économique et environnemental, afin de renforcer la résilience face aux chocs en vue d'un relèvement inclusif, durable et résilient et de réaliser les objectifs de développement durable, et mesure l'importance du rôle joué par le système des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et d'autres institutions multilatérales pour ce qui est de combler les lacunes en matière de capacités et de financement en vue de la mise en place d'infrastructures fiables, durables, résilientes et de qualité, en particulier dans les pays en développement, en s'appuyant sur des initiatives existantes ;

20. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre, à sa soixante-dix-septième session, un rapport axé sur l'action, dans lequel seront présentés les nouveaux problèmes rencontrés et les principaux accélérateurs, en vue d'une reprise durable et résiliente après les chocs économiques causés par la pandémie de COVID-19, autant

d'éléments qui pourraient être examinés à l'avenir dans le cadre du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ;

21. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-septième session la question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement ».

Annexe

Discussion générale

1. Conformément aux modalités d'organisation de ses travaux (A/C.2/76/L.1), lors de réunions virtuelles informelles le 13 octobre 2021, la Deuxième Commission a tenu une discussion générale sur le point 19 de l'ordre du jour en même temps que sur le point 18, intitulé « Questions de politique macroéconomique », et sur les alinéas a) à g) de celui-ci, au cours de laquelle elle a entendu une déclaration liminaire de la Chef du Service de la coopération stratégique et de l'intégration des politiques du Bureau du financement du développement durable du Département des affaires économiques et sociales.
2. À la séance informelle virtuelle tenue le matin du 13 octobre, des déclarations ont été faites par les représentants de la Guinée (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Kazakhstan (au nom du Groupe des pays en développement sans littoral), du Maroc (au nom du Groupe des États d'Afrique), de l'Indonésie (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), de la Jamaïque (au nom de la Communauté des Caraïbes), d'Antigua-et-Barbuda (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Qatar, de la Thaïlande, de l'Éthiopie, de la Chine, de la République arabe syrienne, de l'Équateur, d'El Salvador, de la République islamique d'Iran, de l'Égypte, du Ghana, de Cuba, du Burkina Faso, de la République populaire du Bangladesh et du Zimbabwe.
3. À la séance informelle qui a suivi, dans l'après-midi du 13 octobre, des déclarations ont été faites par les représentants de la Malaisie, du Costa Rica, du Cameroun, de la République dominicaine, du Sénégal, des Maldives, de la Fédération de Russie, du Bélarus, de la République bolivarienne du Venezuela, du Nigéria, de la Zambie, de l'Angola, du Togo et de l'Arabie saoudite, ainsi que par l'observateur du Saint-Siège et la représentante du Centre du commerce international.
4. Les déclarations faites au titre de cette question qui ont été communiquées au Secrétariat peuvent être consultées dans le référentiel eStatements de la version en ligne du *Journal des Nations Unies*¹.

¹ Voir <https://journal.un.org/fr/meeting/officials/8a3bd3f9-2efe-ea11-9116-0050569e8b67/2021-10-13/statements>.